

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 3
de la Régie de l'énergie
(« Régie »)**

	2007		2008		2009		2010	
	D-2007-034	Historique	D-2008-027	Historique	D-2009-023 ¹	Historique	D-2010-041 ²	Historique
RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION	1 186,4	1 157,6	1 256,4	1 285,4	1 232,7	1 268,0	1 228,2	1 301,4
Coût des capitaux empruntés	843,3	877,9	879,3	876,6	863,8	815,5	852,4	837,7
Coût des capitaux propres	343,1	279,7	377,1	408,8	368,9	452,5	375,8	463,7
Base de tarification (moyenne 13 soldes mensuels)	15 249,3	14 983,0	16 018,1	15 673,6	16 117,3	16 046,4	16 509,4	16 665,9
Coût moyen pondéré du capital	7,780%	7,726%	7,844%	8,201%	7,648%	7,902%	7,439%	7,809%
Coût de la dette	7,900%	8,370%	7,842%	7,990%	7,656%	7,260%	7,376%	7,181%
Taux de rendement sur les capitaux propres	7,500%	6,224%	7,847%	8,693%	7,630%	9,400%	7,587%	9,274%
Charge de désactualisation								
DÉPENSES NÉCESSAIRES À LA PRESTATION DU SERVICE	1 488,9	1 517,7	1 476,3	1 447,3	1 591,4	1 556,1	1 770,8	1 697,6
Charges nettes d'exploitation	711,3	733,6	660,1	638,6	679,3	639,3	692,5	634,4
• Charges brutes directes	502,5	514,3	526,2	491,1	513,5	497,1	535,1	496,0
Masse salariale	384,9	379,2	382,5	362,3	372,0	361,7	386,5	359,2
Salaires de base	237,0	231,1	243,8	234,8	244,3	237,5	252,0	244,8
Temps supplémentaire	27,9	30,4	28,3	33,7	28,0	41,3	31,0	35,4
Primes et revenus divers	22,5	24,8	22,8	25,4	24,2	25,4	24,5	26,5
Régime d'intéressement corporatif	7,4	8,5	7,0	8,7	7,0	8,9	7,3	9,5
Régime de gestion de la performance	3,0	3,3	2,9	3,5	2,6	3,6	3,0	3,4
Autres	12,1	13,0	12,9	13,2	14,8	12,9	14,2	13,6
Avantages sociaux	97,5	92,9	87,6	68,4	75,5	57,5	79,0	52,5
Coût de retraite	48,8	47,5	40,7	20,8	27,1	9,4	28,8	3,2
Autres avantages sociaux	48,7	45,4	46,9	47,6	48,4	48,1	52,2	49,3
Autres charges directes	117,6	135,1	143,7	128,8	141,5	135,4	148,6	136,8
Dépenses de personnel et indemnités	11,7	13,3	10,7	14,1	11,3	13,5	14,2	12,4
Services externes	46,4	50,0	57,6	41,8	44,0	45,4	44,6	48,3
Stock, achats de biens, ressources financières, locations et autres	59,5	71,8	75,4	72,9	86,2	76,5	89,8	76,1
• Charges de services partagés	379,1	373,5	301,6	297,8	307,1	306,8	317,9	313,7
Groupe Technologie	201,0	199,6	108,1	122,2	121,5	122,1	122,8	123,0
Technologies de l'information et des communications								
Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation								
Centre de services partagés					98,7	95,1	102,1	94,2
Ressources humaines et services partagés	95,3	100,8	113,2	104,0				
Unités corporatives	27,0	26,4	32,5	26,2	41,3	44,6	42,2	47,5
Hydro-Québec Équipement	14,0	11,5	12,2	9,7	9,0	13,0	11,3	12,3
Hydro-Québec Production	30,8	26,7	24,9	23,5	25,9	22,8	28,6	25,3
Hydro-Québec Distribution	11,0	10,8	10,7	11,3	10,7	10,1	10,9	11,4
Autres		(2,3)		0,9		(0,9)		
Coût de retraite non réparti par produits								
• Coûts capitalisés	(106,1)	(113,6)	(116,9)	(112,7)	(109,3)	(132,4)	(117,8)	(142,1)
Prestations de travail	(99,3)	(106,6)	(109,8)	(105,3)	(102,5)	(122,7)	(110,6)	(133,4)
Gestion de matériel	(6,8)	(7,0)	(7,1)	(7,4)	(6,8)	(9,7)	(7,2)	(8,7)
• Facturation interne émise	(38,5)	(40,6)	(36,6)	(37,6)	(32,0)	(32,2)	(32,7)	(33,2)
Services de téléconduite	(17,2)	(16,9)	(17,2)	(17,1)	(17,4)	(17,4)	(17,8)	(18,3)
Maintenance, exploitation des installations et services spécialisés	(17,3)	(19,6)	(15,2)	(16,1)	(10,1)	(10,5)	(10,5)	(10,4)
Refacturation d'espaces	(4,0)	(4,1)	(4,2)	(4,4)	(4,5)	(4,3)	(4,4)	(4,5)
• Réduction globale décision Régie	(25,7)		(14,2)				(10,0)	
Autres charges	750,3	757,6	789,0	786,6	881,0	895,9	1 046,6	1 043,0
• Achats de services de transport	20,9	19,8	20,0	18,3	20,1	19,0	25,1	18,7
• Achats d'électricité	6,8	6,5	6,3	7,0	7,1	14,0	14,3	14,3
• Amortissement	558,0	569,1	659,0	652,1	766,1	781,2	936,2	949,8
Immobilisations corporelles en exploitation	497,1	500,6	582,1	578,1	607,3	603,8	822,8	832,2
Actifs incorporels	26,2	29,9	35,6	31,8	30,1	21,7	25,9	24,7
Actifs réglementaires		0,5		0,8		1,6		2,5
Coûts des services passés								
Retraits d'actifs	17,2	21,1	32,2	22,1	121,3	150,0	79,8	83,9
Projet abandonné (boucle outaouaise)	10,2	10,2						
Radiation de projets	5,0	5,3	5,7	15,2	5,0	6,3	10,0	10,3
Frais reportés	2,3	1,5	3,4	4,1	1,6	(2,2)	(4,1)	(3,8)
• Taxes	164,6	162,2	146,3	150,6	129,4	122,2	112,0	101,4
Taxe sur le capital	79,5	82,9	63,5	62,1	44,4	42,7	24,0	17,2
Taxe sur les services publics	72,8	68,2	70,8	77,5	73,1	68,2	75,9	72,6
Taxes municipales et scolaires	12,3	11,1	12,0	11,0	11,9	11,3	12,1	11,6
• Autres revenus de facturation interne			(42,6)	(41,4)	(41,7)	(40,5)	(41,0)	(41,2)
Frais corporatifs	35,2	35,6	34,4	32,2	37,4	28,6	38,3	27,6
Comptes d'écarts								
Coût de retraite								
Compte d'écarts - pénalités liées aux services complémentaires								
Comptes de frais reportés								
Coûts de mises en service de projets non autorisés								
Passage aux PCGR des États-Unis								
Implantation et application des normes CIP v5								
Disjoncteurs PK prioritaires								
Disjoncteurs PK résiduels								
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	(5,9)	(5,9)	(5,2)	(5,2)	(4,4)	(4,4)	(3,6)	(4,0)
Facturation externe	(2,0)	(3,2)	(2,0)	(4,9)	(1,9)	(3,3)	(3,0)	(3,4)
REVENUS REQUIS DU SERVICE DE TRANSPORT	2 675,3	2 675,3	2 732,7	2 732,7	2 824,1	2 824,1	2 999,0	2 999,0
Éléments de suivis particuliers	65,3	61,0	52,7	34,9	47,5	33,0	49,3	28,7
Coût de retraite	41,3	38,7	32,7	15,8	22,4	7,6	22,3	2,5
Budget spécifique		5,0	15,0	15,8	20,0	20,0	20,0	20,0
Rendement sur les actifs des fournisseurs internes	24,0	17,3	5,0	3,3	5,1	5,4	7,0	6,2
Ajustements pour la maintenance								
Mise à niveau de la maintenance								
Ajustements activités récurrentes (autorisées 2016 ou demandées 2017)								
Coûts de main-d'œuvre pour effectifs déjà en place								
Implantation, application et maintien de la conformité aux normes CIP								

¹ Reclassé suite au transfert des activités et des ressources: Expertise immobilière, Relations de travail, Formation, Relations avec le milieu, Ressources humaines, Obtention des revenus autres, Paie et dépenses de personnel et Comptes fournisseurs.

² Reclassé suite au transfert des activités et des ressources: Formation, Relations avec le milieu, Ressources humaines et Obtention des revenus autres, Paie et dépenses de personnel et Comptes fournisseurs.

³ Reclassé suite au transfert des activités transactionnelles à incidence financière ressources humaines au groupe Finances (corporatif).

⁴ Reclassé suite au projet de réforme des postes administratifs dont la majorité des activités sont centralisées au groupe Finances.

⁵ Reclassé suite au transfert des activités et des ressources de la direction Planification financière et Contrôleur du Transporteur vers le groupe Direction financière et contrôle, de la direction informatique du transport du Transporteur vers la vice-présidence Technologies de l'information et des communications et de la création du groupe Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation, incluant la réallocation de la réduction en lien avec le paragraphe 46 de la décision D-2016-029.

	2011		2012		2013		2014	
	D-2011-061	Historique	D-2012-066 ³	Historique	D-014-049 ⁴	Historique	D-2014-049	Historique
RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION	1 236,0	1 273,3	1 182,2	1 285,4	1 118,2	1 183,1	1 255,6	1 295,9
Coût des capitaux empruntés	868,7	839,1	850,7	801,7	786,4	785,6	816,7	807,3
Coût des capitaux propres	367,3	434,2	331,5	483,4	330,6	396,7	437,4	487,7
Base de tarification (moyenne 13 soldes mensuels)	17 154,3	16 874,5	17 287,5	16 894,1	17 194,3	17 116,9	17 782,0	17 590,8
Coût moyen pondéré du capital	7,205%	7,546%	6,838%	7,607%	6,497%	6,907%	7,053%	7,362%
Coût de la dette	7,234%	7,104%	7,030%	6,779%	6,534%	6,557%	6,561%	6,556%
Taux de rendement sur les capitaux propres	7,137%	8,577%	6,391%	9,538%	6,409%	7,725%	8,200%	9,242%
Charge de désactualisation				0,3	1,2	0,8	1,5	0,9
DÉPENSES NÉCESSAIRES À LA PRESTATION DU SERVICE	1 773,4	1 736,1	1 809,4	1 706,1	1 815,9	1 750,8	1 883,2	1 842,8
Charges nettes d'exploitation	712,0	661,5	679,8	633,2	700,9	683,6	705,5	707,5
• Charges brutes directes	566,6	534,4	534,9	492,3	557,6	538,3	562,3	557,5
Masse salariale	408,4	384,7	385,2	372,7	428,1	420,4	417,1	411,4
Salaires de base	258,5	249,4	249,6	241,7	248,8	239,3	248,6	247,0
Temps supplémentaire	39,0	37,2	39,2	34,1	35,5	33,9	34,1	40,3
Primes et revenus divers	24,2	27,7	25,7	27,2	25,6	27,3	26,1	20,3
Régime d'intéressement corporatif	7,6	9,3	7,9	9,4	7,7	9,5	7,8	
Régime de gestion de la performance	2,5	3,4	2,9	3,2	2,8	3,0	2,8	4,2
Autres	14,1	15,0	14,9	14,6	15,1	14,8	15,5	16,1
Avantages sociaux	86,7	79,4	71,6	69,7	122,2	119,9	108,3	103,8
Coût de retraite	33,3	19,8	22,9	23,5	75,1	80,1	61,6	56,0
Autres avantages sociaux	53,4	51,6	48,7	46,2	47,1	39,8	46,7	47,8
Autres charges directes	158,2	149,7	149,7	119,6	129,5	117,9	145,2	146,1
Dépenses de personnel et indemnités	14,1	11,6	12,9	11,1	11,4	10,8	11,7	12,9
Services externes	55,6	45,6	51,4	45,0	51,3	41,6	57,1	63,5
Stock, achats de biens, ressources financières, locations et autres	88,5	92,5	85,4	63,5	66,8	65,5	76,4	69,7
• Charges de services partagés	331,1	316,4	325,5	310,7	337,2	334,9	336,5	330,8
Groupe Technologie	132,4	128,6	130,4	126,4	132,9	131,5	133,6	130,3
Technologies de l'information et des communications								
Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation								
Centre de services partagés	101,0	96,1	101,2	91,5	96,8	95,1	100,3	97,3
Ressources humaines et services partagés								
Unités corporatives	47,2	47,3	49,0	48,8	58,5	56,8	57,2	56,8
Hydro-Québec Équipement	12,4	14,0	12,7	11,6	10,8	9,7	11,4	14,2
Hydro-Québec Production	26,9	22,8	21,1	20,9	20,5	21,1	18,3	20,3
Hydro-Québec Distribution	11,2	11,8	11,1	11,5	11,1	12,2	11,0	11,5
Autres								0,2
Coût de retraite non réparti par produits		(4,2)			6,6	8,5	4,7	0,2
• Coûts capitalisés	(144,0)	(155,9)	(149,1)	(138,4)	(162,5)	(159,6)	(161,8)	(150,6)
Prestations de travail	(134,4)	(146,4)	(140,3)	(130,6)	(154,5)	(152,4)	(153,7)	(144,2)
Gestion de matériel	(9,6)	(9,5)	(8,8)	(7,8)	(8,0)	(7,2)	(8,1)	(6,4)
• Facturation interne émise	(30,5)	(33,4)	(31,5)	(31,4)	(31,4)	(30,0)	(31,5)	(30,2)
Services de téléconduite	(18,4)	(18,2)	(17,7)	(16,9)	(16,8)	(16,1)	(16,8)	(16,4)
Maintenance, exploitation des installations et services spécialisés	(7,5)	(10,4)	(8,9)	(9,4)	(9,1)	(8,4)	(9,4)	(8,5)
Refacturation d'espaces	(4,6)	(4,8)	(4,9)	(5,1)	(5,5)	(5,5)	(5,3)	(5,3)
• Réduction globale décision Régie	(11,2)							
Autres charges	1 029,7	1 037,0	1 120,7	1 071,7	1 090,6	1 048,8	1 154,1	1 111,6
• Achats de services de transport	21,5	17,9	19,2	17,4	17,9	17,7	19,0	18,9
• Achats d'électricité	14,0	13,3	15,1	12,9	12,8	14,2	13,3	14,6
• Amortissement	947,3	962,2	1 040,0	994,8	1 009,9	964,5	1 073,0	1 032,7
Immobilisations corporelles en exploitation	864,3	849,6	918,2	865,9	906,7	882,6	961,4	922,9
Actifs incorporels	25,0	22,3	24,7	27,9	31,9	30,0	38,3	36,3
Actifs réglementaires	2,0	1,1	3,2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Coûts des services passés			27,9	27,9				
Retraits d'actifs	50,0	89,2	60,0	66,2	65,0	49,4	70,0	64,6
Projet abandonné (boucle outaouaise)								
Radiation de projets	10,0	4,4	10,0	10,7	10,0	6,3	10,0	15,1
Frais reportés	(4,0)	(4,4)	(4,0)	(4,8)	(4,7)	(4,8)	(7,7)	(7,2)
• Taxes	90,8	86,7	89,8	87,9	89,7	91,9	92,7	88,9
Taxe sur le capital								
Taxe sur les services publics	78,5	76,6	77,3	76,0	77,0	76,7	80,0	78,2
Taxes municipales et scolaires	12,3	10,1	12,5	11,9	12,7	15,2	12,7	10,7
• Autres revenus de facturation interne	(43,9)	(43,1)	(43,4)	(41,3)	(39,7)	(39,5)	(43,9)	(43,5)
Frais corporatifs	38,3	27,8	32,7	28,2	30,2	31,8	29,4	29,5
Comptes d'écarts	16,8	(17,3)	(18,3)	(18,3)	0,3	(2,7)	10,5	10,5
Coût de retraite	16,8	(17,3)	(18,3)	(18,3)	0,3	(2,7)		
Compte d'écarts - pénalités liées aux services complémentaires								(6,1)
Comptes de frais reportés								(6,1)
Coûts de mises en service de projets non autorisés								(6,1)
Passage aux PCGR des États-Unis								
Implantation et application des normes CIP v5								
Disjoncteurs PK prioritaires								
Disjoncteurs PK résiduels								
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	(3,6)	(3,6)	(3,3)	(3,3)	(2,9)	(0,7)	(2,6)	(0,6)
Facturation externe	(3,0)	(3,4)	(3,2)	(5,4)	(3,2)	(10,0)	(3,2)	(9,6)
REVENUS REQUIS DU SERVICE DE TRANSPORT	3 009,4	3 009,4	2 991,6	2 991,5	2 934,1	2 933,9	3 138,8	3 138,7
Éléments de suivis particuliers	62,8	45,1	28,0	28,0	85,8	88,3	71,8	61,2
Coût de retraite	35,8	20,0	24,4	25,5	83,0	85,9	68,1	58,2
Budget spécifique	20,0	19,1						
Rendement sur les actifs des fournisseurs internes	7,0	6,0	3,6	2,5	2,8	2,4	3,7	3,0
Ajustements pour la maintenance								
Mise à niveau de la maintenance								
Ajustements activités récurrentes (autorisées 2016 ou demandées 2017)								
Coûts de main-d'œuvre pour effectifs déjà en place								
Implantation, application et maintien de la conformité aux normes CIP								

¹ Reclassé suite au transfert des activités et des ressources: Expertise immobilière, Relations de travail, Formation, Relations avec le milieu, Ressources humaines, Obtention des revenus autres, Paie et dépenses de personnel et Comptes fournisseurs.

² Reclassé suite au transfert des activités et des ressources: Formation, Relations avec le milieu, Ressources humaines et Obtention des revenus autres, Paie et dépenses de personnel et Comptes fournisseurs.

³ Reclassé suite au transfert des activités transactionnelles à incidence financière ressources humaines au groupe Finances (corporatif).

⁴ Reclassé suite au projet de réforme des postes administratifs dont la majorité des activités sont centralisées au groupe Finances.

⁵ Reclassé suite au transfert des activités et des ressources de la direction Planification financière et Contrôleur du Transporteur vers le groupe Direction financière et contrôle, de la direction informatique du transport du Transporteur vers la vice-présidence Technologies de l'information et des communications et de la création du groupe Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation. Incluant la réallocation de la réduction en lien avec le paragraphe 46 de la décision D-2016-029.

	2015		2016		Année témoin	Année témoin
	D-2015-031 ¹	Historique	D-2016-046 ²	Année de base	2017	2017 révisé
RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION	1 296,7	1 333,8	1 323,2	1 305,2	1 359,0	1 350,3
Coût des capitaux empruntés	838,5	814,2	848,2	836,7	870,4	861,7
Coût des capitaux propres	457,3	519,6	475,0	468,5	488,6	488,6
Base de tarification (moyenne 13 soldes mensuels)	18 591,4	18 427,8	19 307,9	19 045,0	19 045,0	19 062,2
Coût moyen pondéré du capital	6,970%	7,238%	6,853%	6,853%	6,842%	6,799%
Coût de la dette	6,443%	6,312%	6,276%	6,276%	6,260%	6,198%
Taux de rendement sur les capitaux propres	8,200%	9,399%	8,200%	8,200%	8,200%	8,200%
Charge de désactualisation	0,9					
DÉPENSES NÉCESSAIRES À LA PRESTATION DU SERVICE	1 882,8	1 845,7	1 789,4	1 808,9	1 946,8	1 947,0
Charges nettes d'exploitation	705,5	719,8	691,1	703,9	761,9	761,7
• Charges brutes directes	504,5	531,2	494,3	502,7	561,1	560,9
Masse salariale	380,5	418,9	372,0	383,2	398,8	398,8
Salaires de base	229,1	246,9	245,2	262,9	284,4	284,4
Temps supplémentaire	29,7	34,2	35,0	35,0	25,7	25,7
Primes et revenus divers	16,7	19,7	16,0	18,0	19,4	19,4
Régime d'intéressement corporatif						
Régime de gestion de la performance	2,3	3,3	1,0	1,5	1,6	1,6
Autres	14,4	16,4	15,0	16,5	17,8	17,8
Avantages sociaux	105,0	118,1	75,8	67,3	69,3	69,3
Coût de retraite	60,2	64,2	27,8	15,3	13,6	13,6
Autres avantages sociaux	44,8	53,9	48,0	52,0	55,7	55,7
Autres charges directes	124,0	112,3	122,3	119,5	162,3	162,1
Dépenses de personnel et indemnités	11,3	12,3	10,4	12,3	13,1	13,1
Services externes	45,3	44,7	56,4	49,1	68,5	68,5
Stock, achats de biens, ressources financières, locations et autres	67,4	55,3	55,5	58,1	80,7	80,5
• Charges de services partagés	382,1	374,3	375,2	381,2	379,8	379,8
Groupe Technologie						
Technologies de l'information et des communications	156,7	152,4	155,3	164,7	153,6	153,6
Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation	12,8	12,5	12,7	12,7	12,5	12,5
Centre de services partagés	99,1	98,1	97,7	98,8	97,8	97,8
Ressources humaines et services partagés						
Unités corporatives	69,0	69,9	69,5	70,4	71,0	71,0
Hydro-Québec Équipement	16,6	10,3	14,3	14,5	14,6	14,6
Hydro-Québec Production	17,2	18,9	18,9	18,1	18,8	18,8
Hydro-Québec Distribution	10,7	11,6	10,7	10,7	12,2	12,2
Autres						
Coût de retraite non réparti par produits		0,6	(3,9)	(8,7)	(0,7)	(0,7)
• Coûts capitalisés	(152,6)	(156,4)	(146,7)	(148,3)	(149,0)	(149,0)
Prestations de travail	(145,4)	(149,3)	(140,7)	(142,3)	(143,0)	(143,0)
Gestion de matériel	(7,2)	(7,1)	(6,0)	(6,0)	(6,0)	(6,0)
• Facturation interne émise	(28,5)	(29,3)	(31,7)	(31,7)	(30,0)	(30,0)
Services de téléconduite	(15,3)	(16,0)	(17,4)	(17,4)	(16,9)	(16,9)
Maintenance, exploitation des installations et services spécialisés	(7,7)	(7,8)	(9,0)	(9,0)	(7,7)	(7,7)
Refacturation d'espaces	(5,5)	(5,5)	(5,3)	(5,3)	(5,4)	(5,4)
• Réduction globale décision Régie						
Autres charges	1 150,9	1 066,9	1 108,6	1 148,2	1 174,7	1 175,1
• Achats de services de transport	19,3	19,2	18,5	19,2	18,9	19,2
• Achats d'électricité	13,4	14,9	15,1	14,9	15,0	15,0
• Amortissement	1 065,0	982,2	1 019,0	1 058,4	1 088,8	1 088,8
Immobilisations corporelles en exploitation	969,2	902,9	912,5	963,2	1 007,5	1 007,5
Actifs incorporels	43,6	32,2	37,3	33,8	32,9	32,9
Actifs réglementaires	1,0	5,3	5,6	5,1	5,0	5,0
Coûts des services passés						
Retraits d'actifs	55,0	47,1	67,7	62,7	52,9	52,9
Projet abandonné (boucle outaouaise)						
Radiation de projets	10,0	6,1	10,0	10,0	10,0	10,0
Frais reportés	(13,8)	(11,4)	(14,1)	(16,4)	(19,5)	(19,5)
• Taxes	98,8	94,7	100,1	99,0	99,7	99,7
Taxe sur le capital						
Taxe sur les services publics	84,6	81,9	86,2	85,1	86,0	86,0
Taxes municipales et scolaires	14,2	12,8	13,9	13,9	13,7	13,7
• Autres revenus de facturation interne	(45,6)	(44,1)	(44,1)	(43,3)	(47,7)	(47,6)
Frais corporatifs	31,6	32,7	32,1	33,3	35,7	35,7
Comptes d'écarts	(7,6)	(9,3)	2,3	17,1	(15,9)	(15,9)
Coût de retraite	(7,6)	(9,3)	2,4	17,2	(15,9)	(15,9)
Compte d'écarts - pénalités liées aux services complémentaires			(0,1)	(0,1)		
Comptes de frais reportés	6,3	46,6	(41,0)	(90,0)	(6,0)	(6,0)
Coûts de mises en service de projets non autorisés	6,3	6,3	0,2	0,2		
Passage aux PCGR des États-Unis		45,3	(46,3)	(46,3)		
Implantation et application des normes CIP v5		(5,0)	5,1	5,1		
Disjoncteurs PK prioritaires				(49,0)	24,6	24,6
Disjoncteurs PK résiduels					(30,6)	(30,6)
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	(0,7)	(0,7)	(0,5)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
Facturation externe	(3,2)	(10,3)	(3,2)	(3,2)	(3,2)	(3,2)
REVENUS REQUIS DU SERVICE DE TRANSPORT	3 179,5	3 179,5	3 112,6	3 114,1	3 305,8	3 297,3

Éléments de suivis particuliers	73,7	72,8	43,4	37,8	26,7	26,7
Coût de retraite	68,5	70,2	31,5	17,1	15,1	15,1
Budget spécifique			7,5	16,3	6,1	6,1
Rendement sur les actifs des fournisseurs internes	5,2	2,6	4,4	4,4	5,5	5,5
Ajustements pour la maintenance					45,0	45,0
Mise à niveau de la maintenance					45,0	45,0
Ajustements activités récurrentes (autorisées 2016 ou demandées 2017)			2,5	2,5	25,2	25,2
Coûts de main-d'œuvre pour effectifs déjà en place					15,3	15,3
Implantation, application et maintien de la conformité aux normes CIP			2,5	2,5	9,9	9,9

¹ Reclassé suite au transfert des activités et des ressources: Expertise immobilière, Relations de travail, Formation, Relations avec le milieu, Ressources humaines, Obtention des revenus autres, Paie et dépenses de personnel et Comptes fournisseurs.

² Reclassé suite au transfert des activités et des ressources: Formation, Relations avec le milieu, Ressources humaines et Obtention des revenus autres, Paie et dépenses de personnel et Comptes fournisseurs.

³ Reclassé suite au transfert des activités transactionnelles à incidence financière ressources humaines au groupe Finances (corporatif).

⁴ Reclassé suite au projet de refonte des gestes administratifs dont la majorité des activités sont centralisées au groupe Finances.

⁵ Reclassé suite au transfert des activités et des ressources de la direction Planification financière et Contrôleur du Transporteur vers le groupe Direction financière et contrôle, de la direction informatique du transport du Transporteur vers la vice-présidence Technologies de l'information et des communications et de la création du groupe Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation. Incluant la réaffectation de la réduction en lien avec le paragraphe 46 de la décision D-2016-029.

1 Comme précisé dans la demande tarifaire 2017 (dossier R-3981-2016), lors d'un
2 ajustement à la structure organisationnelle, les données financières sont
3 ajustées seulement de façon prospective¹. Ainsi, le Transporteur n'est pas en
4 mesure de reclasser les charges nettes d'exploitation « CNE » rétroactivement.
5 Le Transporteur tient à préciser également que les transferts suite à des
6 ajustements à la structure organisationnelle sont toujours réalisés à coût nul
7 sur les CNE. Cependant, le cas échéant, les CNE d'une année autorisée sont
8 reclassées afin de les rendre comparables aux données historiques de cette
9 même année. Ces ajustements sont identifiés en notes au bas du tableau.

10 Le Transporteur n'est pas en mesure d'évaluer l'impact monétaire des
11 ajustements suivants :

- 12 • Changement à la méthode d'amortissement : amortissement des
13 immobilisations des années 2007 à 2009 selon la méthode de
14 l'amortissement linéaire ;
- 15 • PCGR des États-Unis : amortissement des immobilisations des années
16 2007 à 2014 et 2015 jusqu'au 30 juin sans limiter la durée de vie utile
17 à 50 ans ;
- 18 • PCGR des États-Unis : coût de retraite et avantages postérieurs à la
19 retraite des années 2007 à 2014 et 2015 jusqu'au 10 juillet 2015 ;
- 20 • Acquisition des actifs de télécommunications : la Régie a approuvé
21 l'acquisition des actifs de télécommunications à compter
22 du 1^{er} janvier 2008. Le Transporteur ne peut redresser à cet égard les
23 données de l'année 2007.

24 1.2 Veuillez fournir une projection 2017-2022 de toutes les composantes des revenus
25 requis en indiquant les composantes qui seraient sujettes à l'application de la formule
26 d'indexation et celles qui en seraient exclues. À défaut, veuillez fournir une projection
27 de la base de tarification et de l'amortissement.

28 R1.2

29 Le Transporteur n'est pas en mesure de fournir une projection 2018-2022
30 de toutes les composantes des revenus requis en indiquant les composantes
31 qui seraient sujettes à l'application de la formule d'indexation et celles qui en
32 seraient exclues, puisque de telles données ne sont pas disponibles pour cette
33 période. Les données projetées pour l'année 2017 sur lesquelles la Régie rendra
34 une décision dans le dossier R-3981-2016 sont présentées à la réponse 1.1.

35 Toutefois, à l'instar des informations déposées par le Distributeur en réponse à
36 l'engagement numéro 4 à la pièce HQT-7, Document 2, le Transporteur
37 présente au tableau R1.2, la projection de la base de tarification et de
38 l'amortissement pour la période 2018-2022. Pour cette période, la projection
39 tient compte des mises en services projetées présentées à la pièce HQT-9,
40 Document 1 de la demande tarifaire 2017 (dossier R-3981-2016).

¹ Dossier R-3981-2016 – Phase 1, pièce HQT-14, Document 1 aux pages 5-6 et réponse 5.1 de la demande de renseignements numéro 2 de la Régie à la pièce HQT-13, Document 1.2.

1 **En ce qui a trait aux composantes qui seraient sujettes à l'application de la**
 2 **formule d'indexation et celles qui en seraient exclues, voir la réponse à la**
 3 **question 4.1 de la demande de renseignements numéro 2 d'EBM.**

Tableau R1.2
Évolution de la base de tarification et de l'amortissement (M\$)

	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021	Prévision 2022
Base de tarification (moyenne 13 soldes)	20 442,1	21 722,9	21 839,3	21 533,3	21 709,0
Amortissement	1 078,3	1 100,9	1 120,4	1 128,5	1 148,6

4 **Les données prévisionnelles du tableau R1.2 sont présentées à titre indicatif et**
 5 **sont sujettes aux modifications de certains paramètres ou hypothèses qui**
 6 **pourraient survenir au cours des prochaines années. À titre d'exemple, certains**
 7 **projets d'investissement dont les caractéristiques se préciseront dans le futur,**
 8 **pourraient être modifiés, reportés ou s'ajouter à ceux déjà identifiés à ce jour.**

9 1.3 Pour l'année témoin 2017, veuillez préciser et commenter la proportion des
 10 composantes couvertes par la formule I-X, relativement au total du revenu requis.

11 **R1.3**
 12 **Le Transporteur présente au tableau R1.3 la portion des composantes des**
 13 **revenus requis de l'année témoin 2017 couvertes par la formule I-X.**

Tableau R1.3
Composantes des revenus requis couvertes par la formule I-X

Année témoin 2017 - M\$

Charges nettes d'exploitation (incluant les achats d'électricité)

. Activités de base (incluant inflation et efficience paramétrique)	668
. Facteur de croissance	12
. Ajustement pour la maintenance liée à la pérennité (MGA)	45
. Ajustement pour les activités récurrentes	
. Normes CIP de la NERC	10
. Coûts de main d'œuvre pour effectifs déjà en place	15
	<u>25</u>
. Éléments de suivis particuliers (ESP)	
. Coût de retraite	15
. Budget spécifique - Normes CIP de la NERC	6
. Rendement des fournisseurs internes	6
	<u>27</u>
	777
Moins : ESP	<u>-27</u>
Total des activités de base couvertes par la formule I-X	<u><u>750</u></u>

16 **Pour l'année témoin 2017, les composantes couvertes par la formule I-X**
 17 **s'élèvent à 750 M\$ et représentent 23 % (750 M\$ / 3 297 M\$) du total des revenus**
 18 **requis.**

1 Dans le cadre du MRI proposé par le Transporteur, le facteur de croissance,
2 l'ajustement pour la maintenance liée à la pérennité et l'ajustement pour les
3 activités récurrentes entraînent un rehaussement des coûts des activités de
4 base. Une fois intégrés aux activités de base, ces ajustements deviennent par la
5 suite assujettis à la formule I-X. Pour ces motifs, le Transporteur considère que
6 ces ajustements sont couverts par la formule I-X.

7 Les éléments de suivis particuliers ne sont pas assujettis à la formule I-X car ils
8 sont constitués, d'une part, d'éléments sur lequel le Transporteur n'exerce que
9 peu ou pas de contrôle (coût de retraite et rendement des fournisseurs internes)
10 et dont l'évolution du coût repose sur des paramètres autres que la formule I-X
11 et, d'autre part, d'activités de nature non récurrente faisant l'objet d'un budget
12 spécifique fixé sur une base annuelle, d'où leur incompatibilité avec une
13 trajectoire dérivée d'une formule I-X.

14 Sur la base du contrôle de gestion que le Transporteur peut exercer sur les
15 activités de base, l'évolution des coûts associés à celles-ci est jugée compatible
16 avec une trajectoire dérivée d'une formule I-X.²

17 TYPE DE MÉCANISME

- 18 **2. Références :** (i) Pièce [C-HQT-HQD-0097](#), p. 8 et 9;
19 (ii) Pièce [C-HQT-HQD-0095](#), p. 6;
20 (iii) Pièce [C-HQT-HQD-0108](#), p. 8, notes 1 et 2 du tableau 1.

21 **Préambule :**

22 (i) « $Revenus\ requis_{t+1} = [CNE_{t+1} + Autres\ composantes_{t+1} + Exogènes_{t+1}(Z)]$
23 [...]

24 $CNE_{t+1} = [CNE_t - Éléments\ de\ suivi\ particuliers(ESP)] * [1 + (Inflation_{t+1}(I) - Productivité$
25 $(X))] + Facteur\ de\ croissance_{t+1}(C) + Ajustement\ pour\ la\ maintenance\ liée\ à\ la$
26 $pérennité_{t+1}(P) + Ajustement\ pour\ les\ activités\ récurrentes_{t+1}(A) + Ajustement\ pour\ les$
27 $éléments\ de\ suivi\ particuliers_{t+1}(ESP)$

28 [...]

29 Dans cette formule, le libellé CNE est constitué de la composante "Charges nettes
30 d'exploitation" et de l'item "Achats d'électricité" actuellement utilisés dans la détermination
31 des revenus requis.

32 [...]

33 $Autres\ composantes_{t+1} = Composantes\ de\ base_{t+1} + CER_{t+1}$.

34 Les composantes de base incluent le rendement sur la base de tarification, l'amortissement,
35 les taxes, les frais corporatifs et les autres éléments résiduels. [...].

36 Les CER [...] Il s'agit des CER déjà reconnus par la Régie ».

37 (ii) « *Other Residual Items* [...].

² HQTD-3, Document 1.2, p.7.

1 *Such as corporate fees (“frais corporatifs”), transmission service purchases (“achats de*
 2 *services de transports”), internal billing (“autres revenus de facturation interne”), and*
 3 *external revenue (“facturation externe”) ».*

4 (iii) Le Transporteur précise aux notes 1 et 2 du tableau ce qu’incluent les éléments
 5 résiduels, soit les « Autres revenus de facturation interne », les « Achats de service de
 6 transport », la « Facturation externe » et les « Intérêts reliés au remboursement
 7 gouvernemental ».

8 La Régie déduit des référence (i), (ii) et (iii) que la formule proposée par le Transporteur est
 9 la suivante :

$$10 \quad RR_{t+1} = [(CNE_t + \text{Achats d'électricité}_t - ESP_t) \times (1 + I_{t+1} - X)] + C_{t+1} + ESP_{t+1} + P_{t+1} + A_{t+1} \pm Y_{t+1} \pm Z_{t+1}$$

11 Où :

12 RR_{t+1} = Revenus requis_{t+1}

13 CNE_t = Charges nettes d'exploitation,

14 ESP_t = Éléments de suivi particuliers,

15 I_{t+1} = Inflation_{t+1}

16 X = Productivité

17 C_{t+1} = Facteur de croissance_{t+1}

18 ESP_{t+1} = Ajustement pour les éléments de suivi particuliers_{t+1}

19 P_{t+1} = Ajustement pour la maintenance liée à la pérennité_{t+1}

20 A_{t+1} = Ajustement pour les activités récurrentes_{t+1}

21 Y_{t+1} = Autres composantes

$$22 \quad Y_{t+1} = \left[\begin{array}{c} \text{Rendement sur la base de tarification}_{t+1} \\ \text{Achats de services de transports}_{t+1} \\ \text{Amortissement}_{t+1} \\ \text{Taxes}_{t+1} \\ \text{Autres revenus de facturation interne}_{t+1} \\ \text{Frais corporatifs}_{t+1} \\ \text{Facturation externe}_{t+1} \\ \text{Intérêts reliés au remboursement gouvernemental}_{t+1} \\ \text{Compted'écart pour coût de retraite}_{t+1} \\ \text{Compted'écart pour pénalités liées aux services complémentaires}_{t+1} \\ \text{Compte de frais reportés pour coût de mises en service de projets non autorisés}_{t+1} \\ \text{Compte de frais reportés pour disjoncteurs PK}_{t+1} \end{array} \right]$$

23 Z_{t+1} = Exogènes_{t+1}.

1 **Demandes :**

2 2.1 Veuillez confirmer l'interprétation par la Régie, en préambule, de la formule proposée.

3 **R2.1**

4 **Le Transporteur est d'avis que l'interprétation de la Régie reflète la formule**
5 **proposée, sauf en ce qui a trait au compte de frais reportés pour disjoncteurs**
6 **PK. S'il n'est pas connu avant la période couverte par le MRI, un événement**
7 **comme celui-ci, ayant nécessité un remplacement accéléré et imprévu de la**
8 **totalité de ces disjoncteurs, serait considéré comme un bris majeur pouvant**
9 **être traité en tant que facteur exogène.**

10 2.2 La Régie a pris connaissance des motifs à l'appui du traitement demandé pour les ESP,
11 les ajustements et les exclusions. Pour chacun de ces éléments et leurs composantes,
12 veuillez élaborer sur les raisons pour lesquelles le traitement demandé est requis dans la
13 proposition du Transporteur.

14 **R2.2**

15 **De façon générale, l'exclusion d'une composante de coûts de la formule I-X**
16 **repose à la fois sur le niveau de contrôle exercé par le Transporteur sur la**
17 **composante en question et son degré de compatibilité avec une trajectoire**
18 **dérivée d'une formule I-X.**

19 **Le Transporteur réfère à la réponse à la question 1.3 en ce qui a trait aux**
20 **éléments de suivis particuliers et aux ajustements. Pour les autres**
21 **composantes, les justifications sont les suivantes :**

22 **- Rendement sur la base de tarification**

23 **Le rendement sur la base de tarification est déterminé à partir du coût du capital**
24 **et de la base de tarification.**

25 **Concernant le coût du capital, le Transporteur n'exerce pas de contrôle sur le**
26 **coût de la dette qui est établi par Hydro-Québec, ni sur le coût des capitaux**
27 **propres qui est autorisé par la Régie³. Les paramètres sur lesquels reposent le**
28 **coût de la dette et le coût des capitaux propres diffèrent des paramètres I et X,**
29 **ce qui rend le coût du capital incompatible avec une trajectoire dérivée d'une**
30 **formule I-X.**

31 **L'évolution de la base de tarification est tributaire des mises en service des**
32 **investissements. Les investissements et les mises en service du Transporteur**
33 **se caractérisent par leur ampleur et leur variabilité⁴. Ils se caractérisent**
34 **également par les dispositions découlant des catégories qui leur sont associées**
35 **en maintien des actifs, en maintien et amélioration de la qualité du service, en**
36 **respect des exigences et en croissance des besoins de la clientèle, limitant**
37 **ainsi le degré de contrôle pouvant être exercé par le Transporteur sur ces**
38 **activités⁵. À cela s'ajoute le processus d'autorisation des investissements par la**

³ HQT-3, Document 1.2, p.8.

⁴ R-3981-2016, HQT-9, Document 1, p.30.

⁵ HQT-2, Document 1.3, p. 4.

1 Régie en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi ») pour
2 lequel la décision finale revient à la Régie⁶.

3 Le Transporteur considère que l'ampleur, la variabilité et les dispositions liées
4 aux investissements et les mises en services qui s'en suivent contribuent à
5 rendre l'évolution de la base de tarification incompatible avec une trajectoire
6 dérivée d'une formule I-X.

7 Compte tenu des motifs décrits précédemment, le rendement sur la base de
8 tarification fait partie des exclusions.

9 - Amortissement et taxes

10 La capacité du Transporteur d'exercer une influence sur l'évolution de
11 l'amortissement et des taxes est limitée puisque celle-ci est conditionnée par
12 l'évolution des actifs faisant partie de la base de tarification⁷ dont l'évolution est
13 jugée incompatible avec une trajectoire dérivée d'une formule I-X aux motifs
14 mentionnés ci-dessus. Le Transporteur a aussi considéré le fait que les taux de
15 taxation appliqués en fonction de la valeur des actifs faisant partie de la base de
16 tarification découlent de dispositions législatives hors de son contrôle. Pour
17 ces raisons, l'amortissement et les taxes sont traités à titre d'exclusions.

18 - Achats des services de transport

19 L'essentiel des achats des services de transport découle de contrats de service
20 de transport ayant des durées de plusieurs années. Une fois qu'un contrat est
21 conclu, les tarifs sont établis selon les conditions de celui-ci pour la durée
22 contractuelle prévue en fonction des coûts sous le contrôle des fournisseurs du
23 service, limitant ainsi la capacité du Transporteur de faire modifier les coûts des
24 achats de services de transport sur la période couverte par le contrat. À titre de
25 facteur additionnel, le Transporteur tient compte également du fait que les
26 contrats avec des transporteurs auxiliaires doivent être approuvés ou les
27 conditions fixées par la Régie en vertu de la Loi. Ainsi, le Transporteur
28 considère que les achats des services de transport doivent faire partie
29 des exclusions.

30 - Autres revenus de facturation interne

31 Ces revenus représentent les revenus de facturation interne reliés à la
32 facturation à coût complet de la portion des actifs de télécommunication du
33 Transporteur utilisée par d'autres clients internes. Comme montré à la page 14
34 de la pièce HQT-6, Document 3 de la demande tarifaire 2017 (dossier
35 R-3981-2016), il en résulte une récupération du rendement sur la base de
36 tarification, de l'amortissement et de la taxe sur les services publics pour la
37 portion des actifs visés. Puisque tous ces éléments sont en lien avec les
38 composantes de même nature faisant partie des exclusions, ces revenus sont
39 également classés à titre d'exclusions.

⁶ HQT-3, Document 1.2, p.8.

⁷ HQT-2, Document 1.3, p.10.

1 Dans cette formule, le libellé CNE est constitué de la composante "Charges nettes
2 d'exploitation" et de l'item "Achats d'électricité" actuellement utilisés dans la détermination
3 des revenus requis ».

4 (ii) Au tableau 9, le Transporteur présente l'évolution 2012-2017 des CNE selon la formule
5 paramétrique.

**Tableau 9
CNE selon la formule paramétrique (M\$)**

	Réel 2012	2013	2014	2015	2016	Année témoin 2017
Point de départ	633,2	633,2	699,1	703,5	715,2	691,7
Retrait du budget spécifique						(7,5)
Retrait du coût de retraite net	(25,5)	(25,5)	(83,0)	(68,1)	(68,5)	(31,5)
Sous-total	607,7	607,7	616,1	635,4	646,7	652,7
Inflation à l'IPC (note 1)		9,1	12,4	12,7	12,9	13,1
Croissance		8,3	19,1	7,2	5,7	11,8
Efficience paramétrique (note 2)		(9,0)	(12,2)	(12,6)	(12,6)	(13,0)
Budget spécifique		0,0	0,0	0,0	7,5	6,1
Passage aux PCGR des États-Unis (note 3)		0,0	0,0	4,0	0,0	0,0
Coût de retraite	25,5	83,0	68,1	68,5	31,5	15,1
Charges nettes d'exploitation réglementaires	633,2	699,1	703,5	715,2	691,7	685,8

Note 1: IPC à 1,5% en 2013 et 2% les années suivantes.

Note 2: Efficience paramétrique de 1,5% en 2013 et 2% les années suivantes.

Note 3: Charge de désactualisation (0,8 M\$) et APRA (3,2 M\$).

6

7 **Demandes :**

8 3.1 Veuillez préciser les ESP auxquels fait référence la formule d'indexation à la
9 référence (i) :

10 **R3.1**

11 **Pour la formule proposée par le Transporteur, les éléments de suivis**
12 **particuliers sont constitués du coût de retraite, du rendement des fournisseurs**
13 **internes et du budget spécifique.**

14 3.1.1. Veuillez confirmer s'il s'agit des éléments de la formule paramétrique à la
15 référence (ii) autres que le point de départ, l'inflation, la croissance et
16 l'efficience.

17 **R3.1.1**

18 **La formule paramétrique à la référence (ii) ne comprend pas le rendement**
19 **des fournisseurs internes. De plus, dans cette même formule, la rubrique**
20 **« Passage aux PCGR des États-Unis » serait considérée comme un**
21 **ajustement pour les activités récurrentes.**

22 3.2 Veuillez préciser en quoi la proposition du Transporteur se distingue de l'application
23 de la formule paramétrique actuellement utilisée par la Régie, notamment en regard des
24 éléments couverts par les deux formules.

1 **R3.2**

2 **Outre la détermination du point de départ du calcul de la formule dans le cadre**
3 **de la phase 3, la proposition du Transporteur se distingue par les éléments**
4 **qui suivent :**

- 5 • **Un taux d'inflation correspondant à un indice combinant l'IPC et le taux**
6 **de croissance des salaires d'Hydro-Québec ;**
- 7 • **Un facteur de productivité fondé sur le jugement de la Régie qui tiendra**
8 **compte des gains d'efficacité historiques et de différents exercices de**
9 **balisage ;**
- 10 • **L'ajout du rendement des fournisseurs internes à titre d'ESP puisqu'il**
11 **s'agit, au même titre de l'exclusion du rendement sur la base de**
12 **tarification, d'un élément hors du contrôle du Transporteur et dont**
13 **l'évolution du coût repose sur des paramètres autres que ceux de la**
14 **formule I-X ;**
- 15 • **L'ajout de l'ajustement pour la maintenance liée à la pérennité**
16 **correspondant à une mise à niveau de la maintenance requise des**
17 **installations existantes selon le scénario optimisé du MGA ;**
- 18 • **L'ajout de l'ajustement pour les activités récurrentes correspondant à**
19 **une mise à niveau des activités de base pour de nouvelles activités de**
20 **nature récurrente ; et**
- 21 • **L'ajout de la sous-composante « Achats d'électricité » actuellement**
22 **utilisée dans la détermination des revenus requis.**

23 3.3 **Veillez expliquer la différence entre les ESP_t et les ESP_{t+1} . Veillez préciser si les**
24 **ESP_{t+1} d'une année donnée correspondent aux ESP_t de l'année subséquente.**

25 **R3.3**

26 **Les ESP_t correspondent aux ESP de l'année précédente.**

27 **Les ESP_{t+1} d'une nouvelle année donnée ne correspondent pas aux ESP_t de**
28 **l'année précédente.**

29 **Les ESP doivent faire l'objet d'une mise à jour à chaque année selon les**
30 **besoins identifiés en matière de budget spécifique (activités non récurrentes)**
31 **ou selon une nouvelle évaluation pour les éléments hors du contrôle du**
32 **Transporteur comme le coût de retraite et le rendement des fournisseurs**
33 **internes. Ainsi, les ESP ne seront pas assujettis aux facteurs I et X de la formule.**

34 **Le Transporteur présente l'exemple suivant à titre d'illustration :**

Tableau R3.3
Illustration du traitement des ESP

CNE - M\$	an -1	an 1	an 2
Point de départ		1000,0	989,6
<i>ESP année précédente</i>		<u>-40,0</u>	<u>-20,0</u>
Activités de base assujetties à I-X		960,0	969,6
Facteurs I-X - 1%		9,6	9,7
Activités de base année courante		969,6	979,3
<i>ESP année courante</i>		<u>20,0</u>	<u>50,0</u>
		<u>989,6</u>	<u>1029,3</u>
<i>ESP</i>	<i>40</i>	<i>20</i>	<i>50</i>

1 3.4 Veuillez préciser à quoi fait référence le Transporteur lorsqu'il introduit l'« ajustement
2 pour la maintenance liée à la pérennité » (P_t) et l'« ajustement pour les activités
3 récurrentes » (A_t)

4 **R3.4**

5 **Chaque ajustement constitue un rehaussement permanent, au moment de**
6 **l'évaluation, des activités de base à compter de l'année courante. Une fois le**
7 **montant intégré aux activités de base, il devient assujéti à la formule I-X.**
8 **Il s'agit d'ajustements ayant des effets identiques à celui du facteur**
9 **de croissance.**

10 **Le Transporteur présente l'exemple suivant à titre d'illustration visant un**
11 **ajustement pour la maintenance liée à la pérennité :**

Tableau R3.4
Illustration d'un ajustement pour la maintenance liée à la pérennité

CNE- M\$	an 1	an 2
Point de départ	1000,0	1030,0
Facteurs I-X - 1%	<u>10,0</u>	<u>10,3</u>
	1010,0	1040,3
<i>Ajustement pour la</i> <i>maintenance liée à la pérennité</i>	<u>20,0</u>	<u>0,0</u>
	<u>1030,0</u>	<u>1040,3</u>

1 3.4.1. Veuillez confirmer que ces « ajustements » ne sont pas déjà partie intégrante des
2 CNE.

3 **R3.4.1**
4 **Les ajustements ne font pas déjà partie intégrante des CNE.**

5 3.4.2. Dans l’affirmative, veuillez expliquer les raisons pour lesquelles P_t et A_t ne sont
6 pas soustraits des CNE_t pour l’application de la formule d’indexation.

7 **R3.4.2**
8 **Voir les réponses aux questions 3.3 et 3.4.**

9 3.4.3. Dans la négative, veuillez préciser ce qui les distingue des ESP.

10 **R3.4.3**
11 **Sans objet.**

12 3.4.4. Sur la base du dossier tarifaire 2017, veuillez fournir les données pertinentes
13 reflétant ces ajustements

14 **R3.4.4**
15 **Voir la réponse à la question 1.3.**

16 **INFLATION**

- 17 **4. Références :** (i) Pièce [C-HQT-HQD-0045](#), p. 8 et 9, question 3.2.
18 (ii) Dossier R-3905-2014, pièce [B-0094](#), R-13.1.

19 **Préambule :**

20 (i) « 3.2 Veuillez préciser la nature du facteur de pondération entre l’IPC et le taux de
21 croissance des salaires qui serait à la base du calcul de l’inflation.

22 *R3.2*
23 *Le facteur de pondération entre l’IPC et le taux de croissance des salaires serait déterminé*
24 *selon une méthode similaire à celle utilisée actuellement dans les demandes tarifaires aux*
25 *fins du calcul de l’enveloppe des charges d’exploitation, soit en fonction de la quote-part de*
26 *la masse salariale, excluant la portion capitalisable, sur les charges totales couvertes par la*
27 *formule paramétrique.*

28 *Voir l’illustration du calcul du facteur de pondération à la réponse à la question 13.1 de la*
29 *demande de renseignement de la FCEI à la pièce HQD-15, document 9 du dossier*
30 *R-3905-2014. »*

1 **Demandes :**

2 4.1 Veuillez confirmer si le facteur de pondération entre l'IPC et le taux de croissance des
3 salaires, qui serait à la base du calcul de l'inflation pour le Transporteur, est semblable
4 à celui présenté en préambule pour le Distributeur.

5 **R4.1**

6 **La méthode de calcul de l'inflation pour le Transporteur est semblable à celle**
7 **présentée en préambule pour le Distributeur. La seule différence consiste à**
8 **inclure, dans la formule du Transporteur, la rubrique des achats d'électricité**
9 **qu'il effectue pour son usage interne auprès du Distributeur. Le tableau R4.1**
10 **présente un exemple de calcul de l'inflation pour l'année 2017.**

Tableau R4.1
Calcul du facteur de progression combinée des charges 2017 (M\$)

	D-2016-046 reclassé		Références			
Masse salariale autorisée	A	372,0	R-3981-2016, HQT-14, Document 1, p.4.			
Moins: coûts inclus dans les éléments de suivis particuliers	B	28,5				
Coût de retraite		27,8	R-3981-2016, HQT-14, Document 1, p.4.			
Budget spécifique		0,7	R-3981-2016, HQT-6, Document 2, p.18, Tableau 6.			
Masse salariale ajustée	C	343,5	(A-B)			
Taux de capitalisation	D	23,7%	R-3981-2016, HQT-6, Document 2, p.41. (6,6 M\$ / 27,8 M\$)			
Portion capitalisable de la Masse salariale	E	81,6	C X D			
Masse salariale ajustée excluant la portion capitalisable	F	261,9	(C - E)			
CNE sans ESP (voir note 1)	G	662,8				
			Taux de progression	Taux de progression pondéré	CNE sans ESP (G)	Facteur de progression combinée des charges
Proportion de la Masse salariale sur les Charges nettes d'exploitation totales	(F/G)	40%	4,40%	1,80%		
Proportion des Autres charges sur les Charges nettes d'exploitation totales		60%	2,00%	1,20%		
				3,00%	662,8	19,9

Note 1: conciliation des charges nettes d'exploitation

	Total	
Charges nettes d'exploitation	691,1	R-3981-2016, HQT-14, Document 1, p.4.
Achats d'électricité	15,1	R-3981-2016, HQT-14, Document 1, p.4.
Charges nettes d'exploitation incluant achats d'électricité (CNE)	706,2	
Éléments de suivis particuliers (ESP)	(43,4)	
Coût de retraite	(31,5)	R-3981-2016, HQT-6, Document 2, p.9.
Budget spécifique	(7,5)	R-3981-2016, HQT-6, Document 2, p.9.
Rendement sur les actifs des fournisseurs	(4,4)	R-3981-2016, HQT-6, Document 2, p.9.
CNE sans ESP	662,8	

11 4.1.1. Dans l'affirmative, veuillez fournir, pour l'année témoin 2017, une illustration du
12 calcul du facteur de pondération que propose d'utiliser le Transporteur
13 équivalent à celui du Distributeur en référence (ii).

14 **R4.1.1**

15 **Voir la réponse à la question 4.1.**

1 4.1.2. Dans la négative, veuillez justifier.

2 **R4.1.2**

3 **Sans objet.**

4 **PRODUCTIVITÉ**

5 **5. Références :** (i) Pièce [C-HQT-HQD-0108](#), p. 9;

6 (ii) Pièce [C-HQT-HQD-0096](#), p. 23.

7 **Préambule :**

8 (i) Au tableau 1, comparaison des caractéristiques proposées pour les MRI du
9 Transporteur et du Distributeur, le Transporteur explique la mesure de la productivité
10 proposée :

11 *« Détermination du facteur de productivité X selon l'approche du jugement en se basant sur
12 ses gains d'efficacité historiques et différents exercices de balisage.*

13 *Absence de comparables pour la production d'une étude de productivité multifactorielle ou
14 de balisage pour le Transporteur » [nous soulignons]*

15 (ii) *« L'efficacité attendue au cours des prochaines années sera essentiellement tributaire
16 de l'application du MGA qui, en posant le bon geste au bon moment, permettra d'optimiser
17 l'ensemble des coûts aux investissements et aux charges tout en maintenant la fiabilité
18 attendue du réseau, dans le contexte exigeant. Plus précisément, cette efficacité proviendra
19 tant par l'optimisation des gestes à poser sur les équipements pour maintenir la fiabilité du
20 parc d'actifs (le "QUOI"), que par la revue des façons de faire de ces gestes (le
21 "COMMENT"). »*

22 **Demandes :**

23 5.1 Veuillez déposer le tableau reflétant l'historique 2007-2017 des gains d'efficacité du
24 Transporteur, en utilisant pour les années 2016 et 2017 les données de l'année de base
25 2016 et de l'année témoin 2017 tel que présenté au dossier R-3981-2016.

26 **R5.1**

27 **Le tableau R5.1 présente les gains d'efficacité inclus dans les revenus requis**
28 **approuvés par la Régie sur la période 2007-2016 et dans ceux pour l'année 2017**
29 **provenant du dossier R-3981-2016 actuellement en délibéré.**

**Tableau R5.1
Gains d'efficacité aux CNE (M\$)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Gains cumulatifs
Actions de gestion courante	5,8	6,0	6,3	6,4	21,1	56,7	12,2	20,3	14,0	13,0	161,8
Gestion courante paramétrique	5,8	6,0	6,3	6,4	6,6	6,0	6,1	6,3	6,3	13,0	68,8
Efficacité additionnelle (note 1)					14,5	47,7					62,2
Décisions de la Régie paramétrique						3,0	6,1	6,3	6,3		21,7
Décisions de la Régie (note 2)								7,7	1,4		9,1
Gains annuels	5,8	6,0	6,3	6,4	21,1	56,7	12,2	20,3	14,0	13,0	
Efforts des années antérieures (note 3)		5,4	11,4	17,7	24,1	45,2	101,9	114,1	134,4	148,4	
Gains cumulatifs	5,8	11,4	17,7	24,1	45,2	101,9	114,1	134,4	148,4	161,4	

Note 1: Le montant de 14,5 M\$ de l'année 2012 correspond à une efficacité additionnelle volontarisée, tandis que le montant de 47,7 M\$ correspond à un recalibrage volontaire au réel 2012.

Note 2: le montant de 7,7 M\$ correspond à l'écart résiduel suite à la décision de la Régie D-2016-029 (14 M\$ lié à la masse salariale moins 6,3 M\$ d'efficacité paramétrique).
Le montant de 1,4 M\$ correspond au montant lié à la rémunération incitative suite à cette même décision.

Note 3: Un montant de 0,4 M\$ lié à l'année 2008 est non récurrent à l'année 2009.

1 5.2 En vous référant à (i), veuillez préciser à quels exercices de balisage le Transporteur
2 fait référence. Le cas échéant, veuillez déposer les documents liés aux différents
3 exercices de balisage mentionnés par le Transporteur.

4 **R5.2**

5 **Le Transporteur fait notamment référence aux exercices de balisage auxquels il**
6 **participe annuellement, soit celui du groupe de travail Best Practice Working**
7 **Group (« BPWG ») administrée par l'Association canadienne de l'électricité et**
8 **celui portant sur le Transport et la Distribution de PA Consulting. Les résultats**
9 **des derniers balisages sont présentés à la pièce HQT-3, Document 3 du dossier**
10 **R-3981-2016.**

11 **Le Transporteur souligne qu'aucune de ces études ne porte sur des études de**
12 **productivité.**

13 5.3 Veuillez indiquer comment le Transporteur entend tenir compte des économies
14 d'échelle associées à la croissance des activités dans le cadre du MRI.

15 **R5.3**

16 **Réponse de Concentric :**

17 **In general, economies of scale refer to organizations becoming more efficient as**
18 **they grow larger. This would be a factor considered by the Régie when it uses**
19 **its informed judgement in setting X.**

20 **CROISSANCE DES ACTIVITÉS**

- 21 **6. Références :** (i) Pièce [C-HQT-HQD-0097](#), p. 9;
22 (ii) Dossier R-3981-2016, pièce [B-0016](#), p. 10, tableau 3.

1 **Préambule :**

2 (i) « *Le facteur de croissance (C) correspond à la formule actuellement utilisée par le*
3 *Transporteur pour évaluer la croissance des CNE découlant des mises en service de projets*
4 *d'investissement des catégories "Maintenance et amélioration de la qualité du service" et*
5 *"Croissance des besoins de la clientèle" ».*

6 (ii) Au tableau 3, le Transporteur présente son évaluation des charges d'entretien et
7 d'exploitation additionnelles générées par la croissance du réseau.

Tableau 3
Approche paramétrique - Évaluation des charges d'entretien et d'exploitation additionnelles
générées par la croissance du réseau

M\$	Année témoin 2017
Mises en service en croissance générant des revenus additionnels, nettes des contributions reçues ou payées prévues (tableau 10 de la pièce HQT-9, Document 1)	774,3
Mises en service des projets en maintien et amélioration de la qualité (tableau 24 de la pièce HQT-7, Document 1)	67,9
-Ligne à 735 kV Chamouchouane-Boût-de-l'île	54,6
-Remplacement des transformateurs au poste Manicouagan	7,1
-Poste Radisson	2,8
-Poste Kamouraska - Rempl. systèmes commande et protection compensation série	2,8
-Nouveau poste de Gracefield 120-25 kV	0,6
Effet des contributions à recevoir pour les ajouts au réseau étant donné que le Transporteur en assume les charges d'entretien et d'exploitation	46,8
Remboursements des postes de départ étant donné que le Transporteur n'en assume pas les charges d'entretien et d'exploitation	(117,6)
TOTAL	771,4
Charges d'entretien et d'exploitation en % des mises en service reliées aux projets d'investissement en croissance ainsi que certaines mises en service reliées aux projets en maintien et amélioration de la qualité	1,533%
Charges d'entretien et d'exploitation additionnelles générées par la croissance du réseau	11,8

8
9 **Demandes :**

10 6.1 Veuillez confirmer que le Transporteur réfère, en préambule (i), au calcul effectué en
11 préambule (ii).

12 **R6.1**

13 **Le Transporteur réfère, en préambule (i), au calcul effectué en préambule (ii).**

14 6.1.1. Dans la négative, veuillez présenter le calcul proposé par le Transporteur.

15 **R6.1.1**

16 **Sans objet.**

17 6.2 Veuillez présenter les motivations pour lesquelles le facteur découlant de la question
18 6.1 devrait être utilisé.

1 **R6.2**

2 **Le Transporteur propose de maintenir la formule actuelle de calcul du facteur de**
3 **croissance au motif qu’il s’agit d’une approche éprouvée et qui a été reconnue**
4 **par la Régie dans sa décision D-2009-015.**

5 **EXOGENES**

- 6 **7. Références :** (i) Pièce [C-HQT-HQD-0108](#), p. 7 et 9;
7 (ii) Pièce [C-HQT-HQD-0095](#), p. 9;

8 **Préambule :**

- 9 (i) Au tableau 1, le Transporteur décrit les exogènes ainsi :

10 « *Événements imprévisibles ou exogènes (événements climatiques extrêmes, bris majeurs,*
11 *décrets gouvernementaux, demandes imprévues de clients, décisions de la Régie, exigences*
12 *légalés et réglementaires (gouvernement et organismes réglementaires), etc.* »

13 (ii) « *Exclusion from the incentive mechanism ensures that neither HQT nor its customers*
14 *will be exposed to a financial penalty or reward for circumstances that are beyond their*
15 *control.* »

16 **Demande :**

17 7.1 Veuillez décrire le processus par lequel les exclusions permettront d’assurer que la
18 clientèle d’HQT ne sera pas exposée aux « *financial penalty or reward* » pour des
19 circonstances hors de son contrôle (référence (ii)). Veuillez donner des exemples de
20 telles situations.

21 **R7.1**

22 **Réponse de Concentric :**

23 **The control criterion pertains to the utility, a common regulatory approach to**
24 **costs that can vary in either direction and are beyond its control. Certain costs**
25 **are proposed for exclusion because they are beyond management’s control.**
26 **However, the exclusions are designed to ensure customers only pay or are**
27 **credited for those costs prudently incurred by the utility. With the exclusion**
28 **mechanism, the incremental cost becomes a pass-through, with customers**
29 **paying (or receiving the benefit of) the actual amount.**

1 **8. Référence :** Pièce [C-HQT-HQD-0108](#), p. 9.

2 **Préambule :**

3 Au tableau 1, Comparaison des caractéristiques proposées pour les MRI du Transporteur et
4 du Distributeur, le Transporteur mentionne, parmi les facteurs exogènes, les demandes
5 imprévues de clients.

6 **Demandes :**

7 8.1 Veuillez préciser ce que le Transporteur définit comme « les demandes imprévues de
8 clients? »

9 **R8.1**

10 **Par demandes imprévues de clients, le Transporteur entend les projets**
11 **d'investissement à la demande de clients, soit de la catégorie « Croissance des**
12 **besoins de la clientèle », comme à titre d'exemple une demande du Distributeur**
13 **pour le raccordement d'un grand client au réseau de transport. Pour ce type de**
14 **projets, le Transporteur ne peut prévoir, au moment où il présente pour examen**
15 **ses revenus requis à la Régie, ni les coûts ni le moment où les mises en service**
16 **auront lieu.**

17 **Le Transporteur souligne par ailleurs que cette rubrique est un des exemples**
18 **présentés à titre d'événements imprévisibles ou exogènes, dans la section**
19 **« Ajustements ponctuels » de la version amendée le 30 septembre 2016 à la**
20 **pièce HQTD-3, Document 1.1, page 15, tableau A1-1.**

21 8.2 Veuillez préciser la nature et le type de services concernés : (alimentation de la charge
22 locale, en réseau intégré, services de point à point, services complémentaires; services
23 fermes ou non fermes, de long ou de court terme).

24 **R8.2**

25 **Il s'agirait essentiellement de demandes visant le service de transport pour**
26 **l'alimentation de la charge locale. Voir également la réponse à la question 8.1.**

27 8.3 Veuillez expliciter les motifs pour lesquels les demandes imprévues de clients
28 devraient être considérées comme facteurs exogènes dans le cas d'un MRI pour le
29 Transporteur.

30 **R8.3**

31 **Les demandes imprévues de clients devraient être considérées comme facteurs**
32 **exogènes dans la mesure où les coûts des mises en service de ce type de projet**
33 **d'investissement n'étaient pas prévus et n'ont pu être intégrés à la base de**
34 **tarification et aux revenus requis au moment du dépôt à l'année 1 du MRI ou de**
35 **la mise à jour de ceux-ci aux années 2 et 3.**

36 8.4 Veuillez fournir, pour chacune des années 2010 à 2016, le nombre de demandes
37 imprévues de clients, les montants relatifs à ces demandes, en précisant les services de
38 transport concernés (alimentation de la charge locale, en réseau intégré, service de

1 point à point, services complémentaires; services fermes ou non fermes, de long ou de
2 court terme) et l'impact de ces demandes sur les revenus requis du Transporteur.

3 **R8.4**

4 **Compte tenu des nouvelles orientations énoncées dans le *Plan stratégique***
5 ***2016-2020 d'Hydro-Québec***⁹ notamment en regard de l'amélioration du service à
6 **la clientèle, des efforts du Transporteur pour accélérer le processus de**
7 **raccordement de grands clients, un nombre croissant de projets pourrait se**
8 **qualifier à titre de demandes imprévues de clients dans l'avenir.**

9 **C'est pourquoi, le Transporteur propose un facteur exogène pour ce type**
10 **d'événements pouvant avoir des impacts sur ses revenus requis.**

11 **INDICATEURS DE PERFORMANCE**

- 12 **9. Références :** (i) Pièce [C-HQT-HQD-0096](#), p. 27 et 28;
13 (ii) Dossier R-3981-2016, pièce [B-0010](#), p. 30 et 31;
14 (iii) Pièce [C-HQT-HQD-0045](#), p. 25, réponse R12.1.

15 **Préambule :**

16 (i) « *Dans la phase 3 du présent dossier, le Transporteur proposera des indicateurs dont*
17 *le choix aura été conditionné par les aspects suivants :*

- 18 • *mesurer des dimensions en lien avec l'objectif relatif à la performance, tel que*
19 *défini à la section 4.1.2;*
20 • *être sous le contrôle de la division; et*
21 • *être facilement mesurables.*

22 *Le Transporteur prévoit retenir les indicateurs portant sur la fiabilité, la sécurité et la*
23 *disponibilité du réseau, dimensions qui définissent la performance dans l'exploitation d'un*
24 *réseau de transport d'électricité. Ces indicateurs seront, si possible, choisis parmi les*
25 *indicateurs retenus par la Régie dans la mesure où ils permettent une appréciation adéquate*
26 *des dimensions visées. » [nous soulignons]*

27 (ii) Dans le dossier tarifaire 2017, le Transporteur présente une liste d'indicateurs de
28 performance retenus par la Régie.

29 (iii) « [L]e Transporteur rappelle que dans le contexte qui lui est propre, soit celui d'un
30 réseau vieillissant et de plus en plus sollicité, le maintien d'un niveau de service adéquat
31 traduit en soi une amélioration de sa performance. »

32 **Demandes :**

33 9.1 Veuillez identifier, dans la liste présentée en (ii), les indicateurs portant sur :

⁹ <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/plan-strategique.html>

- 1 • la fiabilité;
- 2 • la sécurité et;
- 3 • la disponibilité du réseau.

R9.1

Le Transporteur présente au tableau R9.1 les indicateurs de performance portant sur la fiabilité, retenus par la Régie et présentés dans le cadre de ses demandes tarifaires. Il ajoute, à cette liste, les indicateurs faisant l’objet d’objectifs corporatifs et portant sur les deux autres dimensions, soit la sécurité et la disponibilité.

Tableau R9.1
Liste des indicateurs de performance par dimension

Dimensions	Indicateurs
Fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pannes et interruptions planifiées • Durée moyenne des pannes et interruptions planifiées • Indice de continuité – Transport • Indice de continuité – Opérationnel • Indice de continuité – Autres
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquence des accidents avec pertes de temps et assistance médicale
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de 9 groupes convertisseurs des 4 principales interconnexions

9.2 Veuillez expliquer l’exclusion des autres indicateurs de la liste citée en référence (ii) aux fins du MRI du Transporteur.

R9.2

Dans sa preuve amendée¹⁰, le Transporteur réfère à la section 4.3 de la pièce HQTD-3, Document 1¹¹ pour ce qui concerne le suivi de la performance. À cette référence, le Transporteur mentionne vouloir se conformer à la décision D-2008-019 et ainsi proposer, dans le cadre de son MRI, un nombre restreint d’indicateurs de performance à lier à son MTÉR. Il y mentionne également qu’en phase 3 du présent dossier, il proposera des indicateurs de performance qui mesurent les dimensions en lien avec la performance dans l’exploitation d’un réseau de transport, soit ceux portant sur la fiabilité, la sécurité et la disponibilité du réseau.

¹⁰ Pièce HQTD-3, Document 1.1, section 3.3

¹¹ Pièce HQTD-3, Document 1 (déposée le 2015-11-09 et révisée le 2016-09-30), section 4.3.1

1 Suite à la publication du *Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec*¹² en juin
2 2016 et à la lecture des objectifs stratégiques qui y sont énoncés, le
3 Transporteur pourrait vouloir ajouter, aux dimensions initialement proposées, la
4 dimension Satisfaction de la clientèle.

5 Le suivi annuel des autres indicateurs retenus par la Régie, incluant les
6 indicateurs environnementaux, serait présenté, comme actuellement, dans le
7 cadre du rapport annuel. Les résultats de ces indicateurs n'affecteraient
8 toutefois pas le partage des écarts de rendement avec les clients.

9 9.2.1. Advenant l'exclusion de l'ensemble des indicateurs de performance appartenant
10 à une des catégories « *Satisfaction de la clientèle* », « *Fiabilité du service* »,
11 « *Évolution des coûts* » et « *Indicateurs environnementaux* », veuillez expliciter
12 les raisons de l'exclusion de chacune de ces catégories d'indicateurs.

13 **R9.2.1**

14 **Voir la réponse à la question 9.2. Pour ce qui concerne spécifiquement les**
15 **indicateurs liés à l'évolution des coûts, le Transporteur fait sien les**
16 **propos du Distributeur contenus au paragraphe 14.5 de son**
17 **argumentation du 29 septembre 2016, auxquels il a d'ailleurs fait référence**
18 **dans le complément de preuve demandé par la Régie à la pièce HQTD-3,**
19 **Document 1.2, page 10, rubrique « Indicateurs de performance » :**

20 « *14.5 Dans la mesure où le Distributeur livre directement*
21 *l'efficacité via le facteur X, il lui apparaît que lier des indicateurs de*
22 *coûts au MTÉR ferait double emploi et constituerait un désincitatif*
23 *allant à l'encontre même du MRI.* »

24 9.3 Veuillez indiquer si le Transporteur, à la référence (i), propose d'ajouter d'autres
25 indicateurs que ceux présentés à référence (ii).

26 **R9.3**

27 **Comme mentionné à la pièce HQTD-3, Document 1, le Transporteur entend**
28 **choisir en phase 3 du présent dossier, dans la mesure où ils permettent**
29 **l'appréciation adéquate des dimensions de la performance visées, les**
30 **indicateurs à lier à son MTÉR en privilégiant, dans la mesure du possible, ceux**
31 **déjà retenus par la Régie et pour lesquels un historique de résultats**
32 **est disponible.**

33 9.4 Veuillez indiquer comment le Transporteur propose de mesurer sa performance, dans le
34 contexte mentionné à la référence (iii).

35 **R9.4**

36 **Le Transporteur entend proposer des cibles pour chaque indicateur qui**
37 **tiendront compte de la réalité décrite à la référence (iii). Ces cibles devront**
38 **également tenir compte de l'arbitrage nécessaire entre les résultats de chaque**
39 **indicateur et les coûts requis pour les atteindre.**

12 <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/plan-strategique.html>

1 **Comme mentionné à la section 4.3.2 à la pièce HQT-3, Document 1, selon le**
2 **pourcentage d'atteinte de ces cibles et la pondération accordée à chaque**
3 **indicateur, un indice de performance globale sera obtenu permettant le calcul**
4 **de la part des écarts de rendement à remettre au Transporteur et aux clients.**

5 **COMPOSANTES DE BASE**

- 6 **10. Références :** (i) Pièce [C-HQT-HQD-0097](#), p. 9;
7 (ii) Pièce [C-HQT-HQD-0108](#), tableau 1, p. 8;
8 (iii) Pièce [C-HQT-HQD-0095](#), p.10.

9 **Préambule :**

10 (i) « *Les composantes de base incluent le rendement sur la base de tarification, l'amortissement,*
11 *les taxes, les frais corporatifs et les autres éléments résiduels. Ces éléments évoluent selon une*
12 *trajectoire autre que celle dérivée par la formule I – X et sont, par conséquent, déterminés sur la base*
13 *du coût de service prévu ».* [nous soulignons]

14 (ii) Le Transporteur précise aux notes 1 et 2 du tableau ce qu'incluent les éléments
15 résiduels, soit les « Autres revenus de facturation interne », les « Achats de service de
16 transport », la « Facturation externe » et les « Intérêts reliés au remboursement
17 gouvernemental ».

18 (iii) « *This approach recognizes that most MRI programs include some form of recognition for*
19 *capital investments that do not track well with a pure I-X formulation. Infrastructure systems age at*
20 *varying rates, and there is no reason to expect that investments and cost recovery for a system as*
21 *large and complex as HQT's would correspond with a smooth I-X trend. This challenge is dealt with*
22 *by policymakers in one of several ways in an MRI context. Capital related expenditures may be*
23 *recovered under a cost of service standard, as proposed here for HQT both with respect to the return*
24 *on capital and the return of capital (i.e., amortization). This approach reflects the fact that HQT's*
25 *capital expenditures can vary significantly from year to year, with corresponding fluctuations for*
26 *both return and amortization ».* [nous soulignons]

27 **Demandes :**

28 10.1 Veuillez préciser si les éléments résiduels cités à la référence (i) correspondent aux
29 éléments résiduels cités à la référence (ii). Dans la négative, veuillez détailler les
30 « éléments résiduels » dont il est question à la référence (i).

31 **R10.1**

32 **Les éléments résiduels cités à la référence (i) correspondent aux éléments**
33 **résiduels cités à la référence (ii).**

34 10.2 Veuillez démontrer, notamment à l'aide des données fournies en réponse aux
35 questions 1.1 et 1.2, que les composantes de bases citées à la référence (i) évoluent
36 selon une trajectoire autre que celle dérivée par la formule I–X.

1 **R10.2**

2 **Le tableau R10.2A présente les variations annuelles de l’amortissement et du**
 3 **rendement sur la base de tarification (« BT ») 2007-2022 et le tableau R10.2B les**
 4 **variations annuelles des autres rubriques sur la période 2007-2017.**

5 **Les données de la base de tarification et de l’amortissement tiennent compte**
 6 **des ajustements particuliers qui y sont décrits afin d’améliorer la pertinence des**
 7 **variations annuelles présentées.**

8 **On peut observer de ces tableaux que les variations des composantes de base**
 9 **suivent une trajectoire différente de celle associée à une formule I-X.**

Tableau R10.2A
Variation annuelle de l’amortissement et du rendement sur la BT (M\$)

Composantes	Historique 2007	Historique 2008	Historique 2009	Historique 2010	Historique 2011	Historique 2012	Historique 2013	Historique 2014	Historique 2015	Prévision 2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021	Prévision 2022
Base de tarification (moyenne 13 soldes) (Voir R1.1)	14 983,0	15 673,6	16 046,4	16 665,9	16 874,5	16 894,1	17 116,9	17 590,8	18 427,8	19 045,0	19 862,2	20 442,1	21 722,9	21 839,3	21 533,3	21 709,0
Moins: ajustements particuliers																
Passage aux IFRS (note 1)	(62,9)	(45,3)	(93,0)	(196,0)	(274,3)											
Base de tarification ajustée (moyenne 13 soldes)	14 920,1	15 628,3	15 953,4	16 469,9	16 600,2	16 894,1	17 116,9	17 590,8	18 427,8	19 045,0	19 862,2	20 442,1	21 722,9	21 839,3	21 533,3	21 709,0
Coût moyen pondéré du capital	8,109%	7,947%	7,371%	7,303%	7,114%	6,663%	6,513%	7,049%	6,878%	6,853%	6,799%	6,799%	6,799%	6,799%	6,799%	6,799%
Coût de la dette (réelle)	8,370%	7,990%	7,260%	7,181%	7,104%	6,779%	6,557%	6,556%	6,312%	6,276%	6,198%	6,198%	6,198%	6,198%	6,198%	6,198%
Taux de rendement sur les capitaux propres (autorisé)	7,500%	7,847%	7,630%	7,587%	7,137%	6,391%	6,409%	8,200%	8,200%	8,200%	8,200%	8,200%	8,200%	8,200%	8,200%	8,200%
Rendement sur la base de tarification ajustée	1 209,9	1 242,0	1 175,9	1 202,8	1 180,9	1 125,6	1 114,8	1 240,0	1 267,5	1 305,2	1 350,4	1 389,8	1 476,9	1 484,8	1 464,0	1 475,9
Variation		2,7%	-5,3%	2,3%	-1,8%	-4,7%	-1,0%	11,2%	2,2%	3,0%	3,5%	2,9%	6,3%	0,5%	-1,4%	0,8%
Écart de taux		-2,1%	-7,4%	-1,0%	-2,6%	-6,5%	-2,3%	8,5%	-2,5%	-0,4%	-0,8%	4,3%	6,3%	0,5%	-1,4%	0,8%
Écart de volume		4,7%	2,1%	3,2%	0,8%	1,8%	1,3%	2,8%	4,6%	3,3%	4,3%	2,9%	6,3%	0,5%	-1,4%	0,8%
Amortissement (voir R1.1)	569,1	652,1	781,2	949,8	962,2	994,8	964,5	1 032,7	982,2	1 058,4	1 088,8	1 078,3	1 100,9	1 120,4	1 128,5	1 148,6
Moins: éléments exigibles																
Passage aux IFRS (note 1)						(27,9)										
Disjoncteurs PK (note 2)										(48,2)	(64,0)					
Radiation du projet Boucle outaouaise (note 3)	(10,2)		(100,8)	(51,3)												
Retraits d'actifs (note 4)																
Amortissement ajusté	558,9	652,1	680,4	898,5	962,2	966,9	964,5	1 032,7	982,2	1 010,2	1 024,8	1 078,3	1 100,9	1 120,4	1 128,5	1 148,6
Variation		16,7%	4,3%	32,1%	7,1%	0,5%	-0,2%	7,1%	-4,9%	2,9%	1,4%	5,2%	2,1%	1,8%	0,7%	1,8%

Note 1: Actifs et passifs au titre de prestations constituées pour la base de tarification.
 Coût des services passés pour l'amortissement.
 Note 2: Selon le compte de frais reportés créé par la décision D-2016-017 pour le remplacement des disjoncteurs de modèle PK et les impacts anticipés au dossier R-3981-2016.
 Note 3: Selon la pratique comptable réglementaire visant les projets majeurs abandonnés ou reportés.
 Note 4: Abandon de la pratique comptable réglementaire visant les coûts nets liés aux séries d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels.
 Radiation d'un solde cumulé en 2010 et retrait du poste Des Cantons en 2011.

Tableau R10.2B
Variation annuelle des autres composantes des revenus requis (M\$)

Composantes	Historique 2007	Historique 2008	Historique 2009	Historique 2010	Historique 2011	Historique 2012	Historique 2013	Historique 2014	Historique 2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Taxes (voir R1.1) (note 1)	162,2	150,6	122,2	101,4	86,7	87,9	91,9	88,9	94,7	99,0	99,7
Variation		-7,2%	-18,9%	-17,0%	-14,5%	1,4%	4,6%	-3,3%	6,5%	4,5%	0,7%
Achats de services de transport (voir R1.1)	19,8	18,3	19,0	18,7	17,9	17,4	17,7	18,9	19,2	19,2	19,2
Variation		-7,6%	3,8%	-1,6%	-4,3%	-2,8%	1,7%	6,8%	1,6%		
Frais corporatifs (voir R1.1)	35,6	32,2	28,6	27,6	27,8	28,2	31,8	29,5	32,7	33,3	35,7
Variation		-9,6%	-11,2%	-3,5%	0,7%	1,4%	12,8%	-7,2%	10,8%	1,8%	7,2%
Autres revenus de facturation interne (voir R1.1)	S/O	(41,4)	(40,5)	(41,2)	(43,1)	(41,3)	(39,5)	(43,5)	(44,1)	(43,3)	(47,6)
Variation		S/O	-2,2%	1,7%	4,6%	-4,2%	-4,4%	10,1%	1,4%	-1,8%	9,9%
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental (voir R1.1)	(5,9)	(5,2)	(4,4)	(4,0)	(3,6)	(3,3)	(0,7)	(0,6)	(0,7)	(0,4)	(0,4)
Variation		-11,9%	-15,4%	-9,1%	-10,0%	-8,3%	-78,8%	-14,3%	16,7%	-42,9%	
Facturation externe (voir R1.1)	(3,2)	(4,9)	(3,3)	(3,4)	(3,4)	(5,4)	(10,0)	(9,6)	(10,3)	(3,2)	(3,2)
Variation		53,1%	-32,7%	3,0%		58,8%	85,2%	-4,0%	7,3%	-68,9%	

Note 1: Abolition de la taxe sur le capital en 2011.

1 10.3 Veuillez préciser à quelles autres façons, autres que la récupération des dépenses en
2 capital par le coût de service, il est question à la référence (iii).

3 **R10.3**

4 **Réponse de Concentric :**

5 **Concentric is aware of these alternative approaches to cost of service treatment**
6 **for capital investments.**

7 **Building block: the “building block” approach can be used just for capital, or**
8 **comprehensively to all elements of the cost of service. The building block**
9 **revenue cap may be based on a specific cost-of-service projection, or**
10 **generalized to a “stair step” revenue cap for capital. The company is at-risk for**
11 **variations between actual costs and those projected in the revenue cap (absent**
12 **any agreed exclusions for events beyond the company’s control).**

13 **Capital trackers: as noted by Concentric, also on p. 7 of its revised evidence,**
14 **trackers are sometimes used to cover a subset of specific capital expenditures**
15 **or capital projects, typically on a cost of service basis, while other capital is**
16 **covered under the I-X formula. So, for example, large non-routine projects**
17 **might be covered under a capital tracker, while maintenance capital is covered**
18 **under I-X.**

19 **K factor: another alternative, as noted on p. 7 of Concentric’s revised evidence,**
20 **is the “K factor” method. The presumption is that all capital is covered under**
21 **the I-X unless a project or capital program meets a certain set of criteria, in**
22 **which case the utility can apply for a K factor to account for the incremental**
23 **cost.**

24 **There have also been examples of the hybrid approach, as proposed by**
25 **Concentric for HQT, where OPEX is treated under an I-X framework and capital**
26 **related cost recovery is treated under a cost of service model.**

1 **As noted on p. 7 of Concentric’s revised evidence, these examples are all**
2 **derived from electric T&D or integrated electric utilities, or gas distributors in**
3 **North America; Concentric is not aware of any being applied to a transmission-**
4 **only utility.**